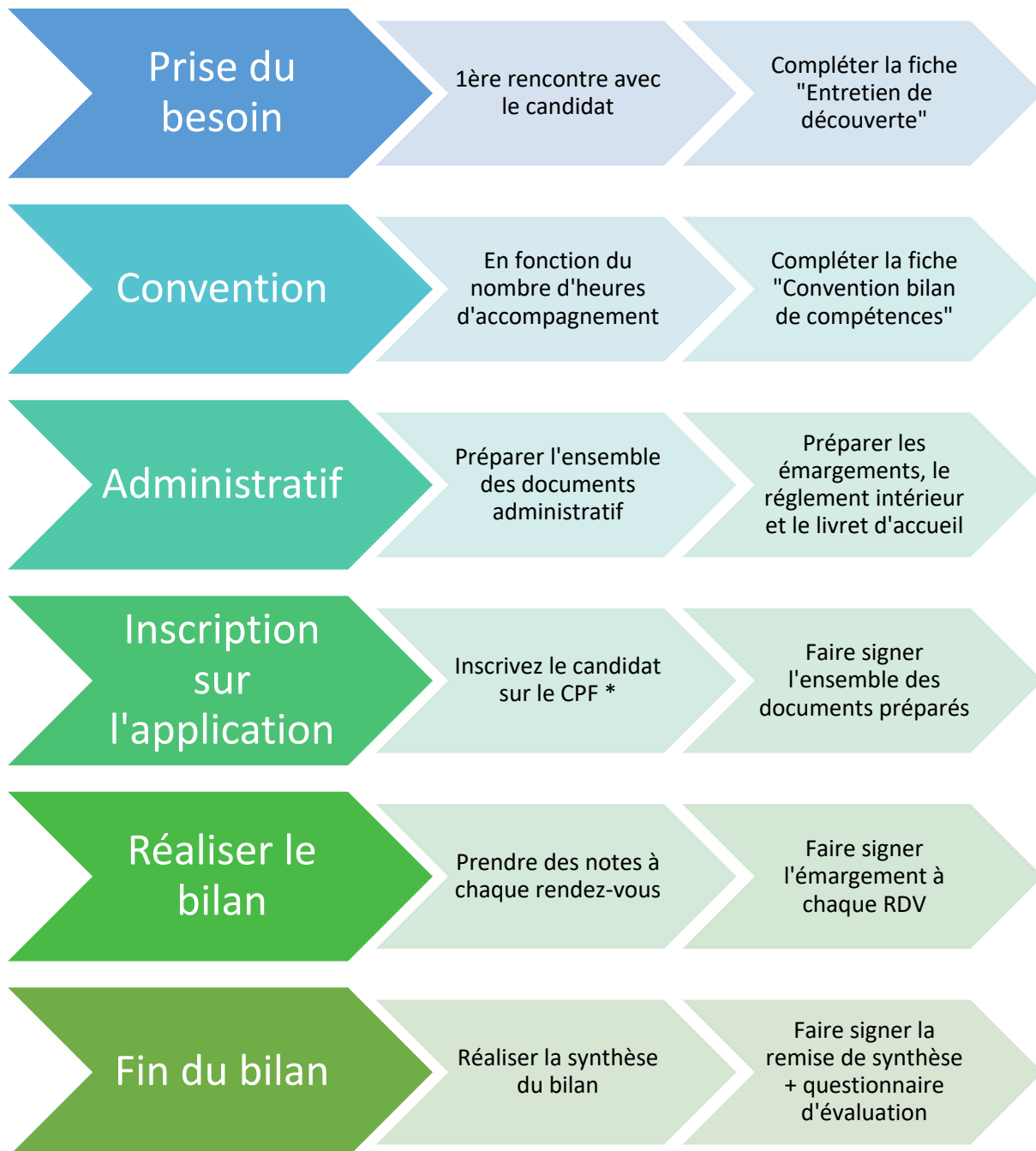


Attention, cette procédure doit être respectée à la lettre dans le cadre des bilans de compétences financés par le CPF. Un responsable d'Emplois & Compétences vérifiera chaque dossier afin qu'il soit conforme.



*Le CPF est accessible sur www.moncompteformation.gouv.fr

En cas de besoin, contactez rapidement un membre de l'équipe d'Emplois & Compétences ou par mail : contact@emplois-competes.fr